Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 9370682
Centre d'intérêt: 751

La Conception, le déroulement et la correction de l'épreuve de compréhension d'un discours oral, 132-580-02 : session de juin 1993 : guide. -- [Québec] : Direction de la formation générale des jeunes, c1993.
37 p. ; 28 cm.

Code: 9293-0842; 16-7102-07. Bibliogr.: p. 37.

ISBN 2-550-23626-2

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction de la formation générale des jeunes

Descripteur(s): Français (Langue) * Examen scolaire * Compréhension * Correction * Guide * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Ce guide contient des renseignements destinés à guider les organismes scolaires pour la conception, le déroulement et la correction de l'épreuve de français écrit nommée "compréhension d'un discours oral", en cinquième secondaire. On y retrouve les renseignements généraux sur l'épreuve (but, date et durée, contenu, planification, matériel autorisé, correction, poids relatif); les composantes pour l'élève (cahier de l'élève, cahier de réponses, enregistrement); les composantes pour l'enseignant (consignes au surveillant, texte intégral de l'enregistrement, clé de correction, tableau de conversion, tableau de synthèse).

Type de document:

9370682

GUIDE

LA CONCEPTION, LE DÉROULEMENT ET LA CORRECTION DE L'ÉPREUVE DE COMPRÉHENSION D'UN DISCOURS ORAL 132-580-02

Session de juin 1993

Québec

9370682

GUIDE

LA CONCEPTION, LE DÉROULEMENT ET LA CORRECTION DE L'ÉPREUVE DE COMPRÉHENSION D'UN DISCOURS ORAL 132-580-02

Session de juin 1993

Direction de la formation générale des jeunes

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1993 — 9293-0842

ISBN: 2-550-23626-2

Dépôt légal — premier trimestre 1993
Bibliothèque nationale du Québec

NOTE

La forme masculine employée dans le présent document s'applique aussi bien aux femmes qu'aux hommes, lorsqu'il y a lieu.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

Renseignements généraux 3

Composantes pour l'élève

- le cahier de l'élève 11
- le cahier de réponses 20
- l'enregistrement 24

Composantes pour l'enseignant

- les consignes au surveillant 29
- le texte intégral de l'enregistrement 29
- la clé de correction 30
- le tableau de conversion 31
- le tableau de synthèse 31

Ouvrages de référence 37

INTRODUCTION

Ce document est destiné : aux professeurs de français,
aux conseillers pédagogiques,
aux responsables de l'évaluation,
aux directeurs d'école.

Comme la Direction générale de la formation générale des jeunes l'annonçait dans le document 16-7800-93 sur l'examen de sanction de Français, langue maternelle, publié en septembre 1992, le présent document contient des renseignements destinés à guider les organismes scolaires pour la conception, le déroulement et la correction de l'épreuve de français nommée **compréhension d'un discours oral**, en cinquième secondaire.

Ce guide comprend :

- des renseignements généraux,
- les composantes pour l'élève,
- les composantes pour l'enseignant.

Il s'inspire des différentes épreuves élaborées par le Ministère depuis 1988 et tient compte des essais réalisés dans le milieu scolaire québécois.

La dernière page fournit une liste d'ouvrages de référence.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. But de l'épreuve
2. Date et durée de l'épreuve
3. Contenu de l'épreuve
4. Planification
5. Matériel autorisé
6. Correction de l'épreuve
7. Poids relatif

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. BUT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve de **compréhension d'un discours oral** s'adresse aux élèves inscrits au cours de Français, langue maternelle, 132-586.

Elle permet de reconnaître officiellement que l'élève a acquis les connaissances et l'habileté nécessaires à la **compréhension d'un discours oral**. Ces connaissances et cette habileté sont précisées, dans le programme du secondaire, par l'objectif terminal :

> «Écouter un reportage, en tenant compte de la situation de communication et du fonctionnement de la langue et des discours.» (Page 31)

2. DATE ET DURÉE DE L'ÉPREUVE

Le jour et l'heure de l'épreuve sont laissés à la discrétion des organismes ou établissements scolaires. L'épreuve dure une heure quinze minutes.

3. CONTENU DE L'ÉPREUVE

Pour juger de la capacité de l'élève à comprendre un **discours oral**, on lui fait écouter un reportage de huit à dix minutes enregistré sur une bande magnétique. (Audiocassette ou vidéocassette)

L'élève doit répondre à une vingtaine de questions lui permettant de réunir une trentaine d'informations.

4. PLANIFICATION

L'épreuve comprend les consignes au surveillant, le cahier de l'élève, le cahier de réponses, la clé de correction et le tableau de synthèse de l'épreuve. Une cassette s'ajoute à ces documents.

Le cahier de l'élève contient les consignes à l'élève et le questionnaire.

Le cahier de réponses contient les consignes à l'élève, une grille d'écoute et l'espace nécessaire pour que l'élève inscrive ses réponses. La répartition des points y est indiquée dans l'une des marges.

L'enregistrement indique clairement la marche à suivre pour chaque partie de l'épreuve : consignes, présentation, entrevue; des silences sont laissés pour la rédaction des réponses.

5. MATÉRIEL AUTORISÉ

On autorise l'utilisation de la grammaire ainsi que du dictionnaire usuel unilingue français.

Les organismes scolaires doivent permettre à leurs élèves inscrits en classe d'accueil ou de francisation et à ceux qui bénéficient de mesures d'accueil ou de francisation d'utiliser un dictionnaire bilingue de caractère général pendant les sessions d'examens. Ces élèves peuvent également utiliser ce dictionnaire durant la première année d'intégration à la classe ordinaire. (Cf. Guide de gestion de la sanction des études secondaires, mars 1990.)

Tout autre ouvrage de référence est interdit.

6. CORRECTION DE L'ÉPREUVE

La correction de l'épreuve relève des commissions scolaires ou des écoles privées, qui jugeront de la procédure à adopter.

Le correcteur respecte la clé de correction et la répartition des points.

7. POIDS RELATIF

Le ministère de l'Éducation tient à souligner que les quatre fonctions de communication (écrire, lire, parler, écouter) doivent être évaluées. L'évaluation de l'écrit se fait en mai et juin 1993. Pour ce qui est de l'évaluation de l'oral, il revient à l'organisme scolaire de déterminer la période du déroulement des épreuves.

L'organisme scolaire transmet au Ministère deux notes sur cent pour les épreuves uniques de compréhension d'un discours écrit et de communication orale, cette dernière regroupant les notes de production et de **compréhension d'un discours oral**.

Il communique donc en tout au Ministère trois notes sur cent, comme notes de l'année en production d'un discours écrit, en compréhension d'un discours écrit et en communication orale.

La note globale de l'élève est formée par les notes aux épreuves uniques (50 %) et les notes de l'année (50 %).

L'élève doit obtenir soixante pour cent dans l'ensemble pour recevoir six unités.

Un tableau récapitulatif de ces différentes données vous est présenté à la page suivante. Toutefois, en communication orale, la note de l'école peut suffire pour fins d'évaluation sommative en juin.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

ÉPREUVES UNIQUES 132-586

LES DIFFÉRENTES ÉPREUVES ET LES NOTES DE L'ANNÉE

Code	Poids relatif		Épreuve	Type d'épreuve	Correction	Note d'école à transmettre	Résultat à transmettre pour l'épreuve unique sur la feuille mécanographique
132-560	50 %		Production d'un discours écrit	unique	Ministère	/100	(1)
132-570	25 %		Compréhension d'un discours écrit	unique	locale	/100	/100
132-580	25 %	60 %	Production d'un discours oral 132-580-01	locale	locale	/100	/100 (2)
		40 %	Compréhension d'un discours oral 132-580-02				
132-586	100 %		Français, langue maternelle, de 5e année	La note globale de l'élève est calculée au Ministère : 50 % épreuves de fin d'année + 50 % notes de l'année			

1. La correction étant centralisée au Ministère, le cahier de rédaction de l'élève doit y être envoyé. Cette mesure s'applique aux trois sessions.

2. Il peut s'agir de la même note ou épreuve.

COMPOSANTES POUR L'ÉLÈVE

1. Le cahier de l'élève
2. Le cahier de réponses
3. L'enregistrement

COMPOSANTES POUR L'ÉLÈVE

1. LE CAHIER DE L'ÉLÈVE

Le cahier de l'élève contient les consignes à l'élève, la présentation et le questionnaire.

1.1 Les consignes à l'élève

Les consignes doivent préciser de façon concise à l'élève :

- la durée de l'épreuve,
- le type de discours : le reportage,
- la durée de l'enregistrement,
- la marche à suivre pour chaque partie de l'épreuve,
- la possibilité de consulter un dictionnaire usuel et une grammaire ou un code grammatical,
- l'interdiction d'utiliser toute autre documentation,
- toute autre indication jugée pertinente.

Exemples de consignes à l'élève

1. Écouter le reportage et répondre à toutes les questions.

2. La bande magnétique sonore et le questionnaire indiquent clairement la marche à suivre pour chaque partie de l'épreuve : consignes, présentation, reportage; des silences sont laissés pour la rédaction des réponses.

3. Consulter au besoin un dictionnaire usuel unilingue français, une grammaire ou un code grammatical; aucune autre documentation n'est permise.

4. Durée : 1 h 15 min

1.2 La présentation

La présentation est une mise en situation qui précise que le type de texte que l'enregistrement permettra d'entendre est un reportage. Elle précise l'intention dans laquelle nous voulons que le discours soit entendu, à savoir s'informer sur un sujet donné.

Exemple de présentation

Ce n'est que depuis la dernière guerre mondiale que les Québécois connaissent un engouement pour le crédit. Certains se sont laissé prendre par le piège de l'endettement, d'autres ont profité des avantages de ce mode de transaction.

Toutefois, l'accès au crédit est-il égal pour tous? L'endettement peut-il devenir dangereux? Y a-t-il surconsommation du crédit?

Dans ce reportage, quatre spécialistes tentent de répondre à ces interrogations.

1.3 Le questionnaire

L'élève doit répondre à une vingtaine de questions lui demandant de réunir environ trente informations.

Nous entendons par information toute réponse ou partie de réponse de l'élève à une question relative à une «habileté» et à une notion contenues dans le programme d'études. Une question peut exiger une réponse à plusieurs éléments.

1.3.1 Types de questions

L'épreuve comprend deux types de questions :

- des questions à réponse choisie,

- des questions à réponse construite.

Le questionnaire doit privilégier les questions à réponse construite pour permettre à l'élève de prouver qu'il a acquis les connaissances et l'habileté nécessaires à la **compréhension d'un discours oral**.

Chaque type de question ayant ses propres avantages et limites, il revient au rédacteur de juger quel type de question se prête le mieux à chaque objet d'évaluation.

	IDENTIFIER	EXPLIQUER	RÉAGIR
Situation de communication	choisie ou construite	choisie ou construite	construite
Fonctionnement du discours	choisie ou construite	choisie ou construite	construite
Fonctionnement de la langue	choisie ou construite	choisie ou construite	construite

Comme on peut le constater, la répartition des types de questions n'est pas indiquée pour chacune des dimensions. Pour l'ensemble de l'épreuve, la répartition devrait être la suivante :

	RÉPARTITION DES INFORMATIONS	
	POURCENTAGE	NOMBRE
questions à réponse choisie	10 à 15	3 à 5
questions à réponse construite	85 à 90	25 à 27
	100	30

1.3.2 Répartition des informations par habileté

Les «habiletés» de synthèse déterminées par la Définition du domaine en **compréhension d'un discours oral** sont :

IDENTIFIER : Les informations dont l'élève a besoin pour exécuter ses tâches sont données intégralement lorsqu'on veut évaluer la capacité de *repérer* dans le texte écouté. Elle sont données implicitement quand l'élève doit *inférer*.

EXPLIQUER : Certaines informations dont l'élève a besoin pour exécuter ses tâches ne sont pas données explicitement dans le texte écouté; il doit faire appel à des connaissances qu'il a déjà ou à des informations données implicitement. L'élève est appelé à établir des liens entre les informations ou à les comparer. Dans un court développement, il doit démontrer sa compréhension, expliciter des raisons, donner des justifications...

RÉAGIR : Pour montrer qu'il a bien compris le message, l'élève est appelé à exprimer sa pensée concernant certaines informations qu'il a écoutées.

La répartition indiquée dans le tableau de synthèse de la Définition du domaine que l'on retrouve ci-dessous permet de déterminer le nombre d'informations à réunir pour chaque «habileté». Toutefois, l'expérience acquise au cours des années antérieures nous a amenés à modifier légèrement cette répartition des informations.

HABILETÉ DE SYNTHÈSE	RÉPARTITION DES INFORMATIONS	
	POURCENTAGE	NOMBRE
IDENTIFIER	45 à 55	14 à 17
EXPLIQUER	30 à 40	9 à 12
RÉAGIR	5 à 15	1 à 4
	100	30

1.3.3 Répartition des informations par composante

Les notions énumérées dans le programme d'études sont groupées dans les composantes SITUATION DE COMMUNICATION, FONCTIONNEMENT DU DISCOURS et FONCTIONNEMENT DE LA LANGUE, à l'intérieur de l'objectif terminal.

La répartition indiquée dans le tableau de synthèse de la Définition du domaine que l'on retrouve ci-dessous permet de déterminer le nombre d'informations à réunir pour chaque «composante». Toutefois, l'expérience acquise au cours des années antérieures nous a amenés à modifier légèrement cette répartition des informations.

COMPOSANTE	RÉPARTITION DES INFORMATIONS	
	POURCENTAGE	NOMBRE
SITUATION DE COMMUNICATION	50 à 60	15 à 18
FONCTIONNEMENT DU DISCOURS	20 à 30	6 à 9
FONCTIONNEMENT DE LA LANGUE	10 à 20	3 à 6
	100	30

1.3.4 Manifestations de l'habileté de communication

La pratique de compréhension couvrira le maximum de manifestations décrites dans le programme (p.31). Vous les trouverez dans le tableau de la page suivante.

SITUATION DE COMMUNICATION	**INTENTION**
	- Identifier l'intention de l'émetteur; - Identifier les principaux faits rapportés dans le reportage; - Distinguer les opinions du reporter des témoignages des personnes interrogées; - Juger si l'émetteur présente objectivement l'information; - Dire si les informations fournies contribuent à mieux lui faire comprendre le sujet traité ou à développer un intérêt pour celui-ci;
	RAPPORTS
	- Dire ce que rappellent ou évoquent les personnes, les événements, les lieux ou les objets mentionnés dans le reportage; - Identifier, s'il y a lieu, ce qui, dans le reportage, révélerait les caractéristiques de l'émetteur; - Identifier, s'il y a lieu, ce qui, dans le reportage, révélerait l'attitude de l'émetteur face au sujet traité; - Identifier, s'il y a lieu, ce qui, dans le reportage, révélerait l'époque et le contexte social ou culturel dans lequel il a été produit; - Juger, s'il y a lieu, si le reportage tient compte des caractéristiques du ou des récepteurs auxquels il s'adresse; - Identifier, parmi les discours déjà lus ou écoutés, ceux qui peuvent s'apparenter à ce reportage;
FONCTIONNEMENT DU DISCOURS	**DISCOURS ANALYTIQUE**
	- Identifier le sujet traité; - Identifier les aspects abordés et dégager l'essentiel de ce qui en est dit; - Reconnaître l'importance accordée à chacun des aspects traités;
FONCTIONNEMENT DE LA LANGUE	**LEXIQUE**
	- Expliciter le sens de la majorité des mots ou groupes de mots, en tenant compte du contexte verbal et de la situation de communication, en recourant, au besoin, à un dictionnaire; - Identifier la variété de langue utilisée;
	SYNTAXE
	- Expliciter le rapport logique que révèlent les conjonctions de subordination; - Expliciter le sens des phrases complexes; - Dégager la structure du reportage; - Identifier, s'il y a lieu, les expressions qui révèlent l'organisation du reportage.

1.3.5 Formulation des questions

Les questions, les tâches et les consignes s'adressant à l'élève doivent être claires, précises et univoques.

Aucune question ne doit être gratuite. Toutes les questions doivent se rattacher à l'une ou l'autre des manifestations de l'objectif terminal.

Chaque question :

- doit constituer une entité en soi; elle doit donc;
- comporter un contexte ou une mise en situation présentant à l'élève toutes les informations dont il a besoin pour effectuer la tâche;
- éviter de présenter un texte trop long renfermant des informations superflues relativementà la tâche demandée;
- être présentée sous la forme interrogative plutôt que sous celle, énonciative, d'une phrase à compléter;
- indiquer à l'élève ce qu'on attend exactement dans sa réponse : la longueur de la réponse, le nombre d'éléments de réponse; préciser d'autres critères de correction, s'il y a lieu;
- éviter de fournir à l'élève des indices de réponse comme des énoncés empruntés textuellement aux manuels;
- utiliser un vocabulaire simple, autant que possible exempt de mots techniques;
- éviter les phrases comprenant des négations ou des doubles négations;
- éviter l'emploi abusif des déterminants et des pronoms employés à la troisième personne;
- éviter d'utiliser, **sauf pour les questions mesurant le «réagir»**, des expressions comme «selon toi», «penses-tu que...» qui peuvent suggérer à l'élève qu'on lui demande son opinion;
- indiquer la source d'un extrait ou d'une citation;
- éviter de fournir la réponse à une autre question.

Les questions doivent porter sur les **éléments essentiels** du documentaire plutôt que sur des éléments d'importance secondaire. L'écoute se prête mieux au traitement plus global d'informations comme c'est le cas pour l'habileté de synthèse, expliquer. Les élèves sont alors appelés à se dégager des détails pour ne traiter que l'essentiel.

Il convient d'**ordonner** les questions selon diverses caractéristiques : leur difficulté, leur type, les thèmes qu'elles abordent. En principe, il convient de réunir tout ce qui concerne un même thème, en prenant soin de disposer les questions, à l'intérieur du thème, par ordre croissant de difficulté. Un mélange continuel ne ferait qu'embrouiller l'élève. Toutefois, dans une épreuve qui porte sur un documentaire, surtout s'il est long, il peut être impératif de suivre l'ordre du documentaire afin d'éviter à l'élève un va-et-vient superflu.

1.3.6 Points attribués pour chaque question

La répartition des points doit respecter les différentes répartitions des informations par

- type de question

	RÉPARTITION DES POINTS	
	POURCENTAGE	NOMBRE
questions à réponse choisie	10 à 15	3 à 5
questions à réponse construite	85 à 90	25 à 27
	100	30

- habileté

HABILETÉ DE SYNTHÈSE	RÉPARTITION DES POINTS	
	POURCENTAGE	NOMBRE
IDENTIFIER	45 à 55	14 à 17
EXPLIQUER	30 à 40	9 à 12
RÉAGIR	5 à 15	1 à 4
	100	30

- composante

COMPOSANTE	RÉPARTITION DES POINTS	
	POURCENTAGE	NOMBRE
SITUATION DE COMMUNICATION	50 à 60	15 à 18
FONCTIONNEMENT DU DISCOURS	20 à 30	6 à 9
FONCTIONNEMENT DE LA LANGUE	10 à 20	3 à 6
	100	30

Par rapport à l'ensemble de l'épreuve, tous les éléments de réponse ont une importance égale, chaque élément mesurant une «habileté» et une «manifestation» décrites dans le programme d'études.

Nous vous suggérons d'accorder un nombre égal de points à chaque élément de réponse de l'épreuve. Le nombre de points attribués à chaque question est donc proportionnel au nombre d'éléments de réponse traités dans la question.

Les points attribués pour chaque question sont indiqués dans la marge de gauche.

2. LE CAHIER DE RÉPONSES

Le cahier de réponses contient une fiche d'identité, les consignes à l'élève, une grille d'écoute et l'espace nécessaire pour que l'élève inscrive ses réponses. À côté de l'espace de réponse, le nombre de points alloués est indiqué.

2.1 La fiche d'identité

Que la fiche d'identité soit constituée d'une étiquette préparée à l'avance ou qu'elle fasse partie intégrante du cahier de réponses et présente des espaces à remplir par l'élève, elle doit pouvoir recueillir les renseignements suivants :

- nom et prénom,
- date de naissance,
- nom de l'organisme scolaire,
- nom de l'école,
- résultat final de l'élève à l'épreuve.

132-580-02 FRANÇAIS JUIN

COMPRÉHENSION D'UN DISCOURS ORAL

CODE-ORGANISME ☐☐☐ ÉCOLE ☐☐☐ GROUPE ☐☐☐

NUMÉRO PERMANENT ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐

NOM _____ PRÉNOM _____

DATE DE NAISSANCE ☐☐ ☐☐ ☐☐ Année Mois Jour

NOM DE L'ORGANISME _____

NOM DE L'ÉCOLE _____

Résultat : /40

2.2 Les consignes à l'élève

Les consignes doivent préciser de façon concise à l'élève :

- les indications pour récupérer la fiche d'identité intégrée au cahier de réponses ou pour coller la fiche préparée à l'avance;

- l'obligation de remettre tout le matériel;

- la durée de l'épreuve;

- toute autre indication jugée pertinente.

Exemples de consignes à l'élève
1. Coller l'étiquette gommée ou fournir les renseignements demandés ci-dessus.
2. Écrire dans une langue correcte. Éviter les erreurs d'orthographe et de syntaxe.
3. Remettre le **cahier de réponses** et le **cahier de l'élève** au surveillant, à la fin de l'épreuve.
4. Durée : 1 h 15 min

2.3 La grille d'écoute

La grille d'écoute doit permettre à l'élève de maximiser chaque audition du reportage en lui facilitant la prise de notes. Tout en offrant des espaces suffisants pour l'écriture de notes personnelles, la grille fournit un minimum d'indices sur l'organisation du reportage. Il peut s'agir :

- de la liste des participants par ordre d'apparition dans le reportage :

Exemple de grille d'écoute	PREMIÈRE SECTION DU REPORTAGE
PARTICIPANT	Commentaire, opinion, témoignage...
Dominique Payette (animatrice)	
Narratrice	
Ronald Martineau (hôtelier dans la région des Laurentides)	

- des principaux aspects développés dans le reportage :

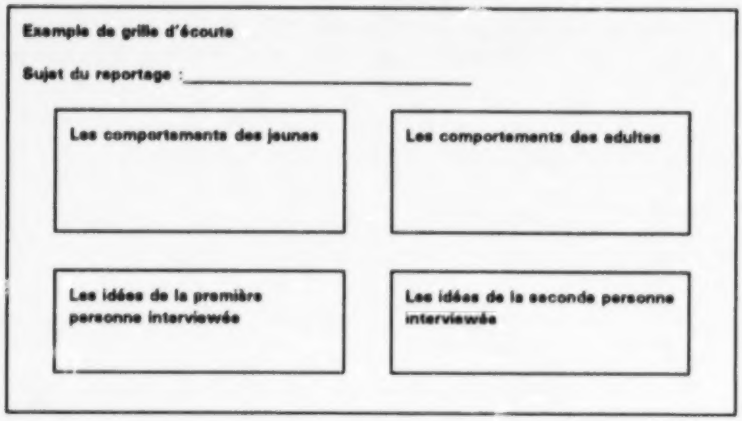

- d'autres types de renseignements pertinents.

2.4 L'espace nécessaire pour répondre

Les feuilles de réponses doivent être aménagées en fonction des réponses attendues afin de faciliter la réalisation du projet d'écoute. On doit tenir compte des types de réponses et, par conséquent, de la longueur des réponses et du nombre d'éléments à donner.

Les feuilles de réponses doivent indiquer le nombre de points alloués à chacun des éléments de réponse.

Les feuilles de réponses doivent éviter de donner un indice de réponse à l'une ou l'autre des questions de l'épreuve.

Les feuilles de réponses peuvent contenir les indications pour une transcription informatisée des résultats des élèves.

Vous trouverez à la page suivante un modèle de feuille de réponses.

Exemple de feuille de réponses

PREMIÈRE PARTIE DE L'ÉPREUVE	Ne rien écrire dans ce rectangle	
	Élément	Point
1. A) Raison : _____	1	1 0
_____		
B) Première difficulté : _____	2	1 0
Seconde difficulté : _____	3	1 0
C) Indice : _____	4	1 0
D) Explication : _____	5	1 0
_____		
_____		
2. A) Activité : _____	6	1 0
B) ( )	7	1 0
3. _____	8	1 0
4. Mot : _____	9	1 0
Expression : _____	10	1 0

3. L'ENREGISTREMENT

3.1 La cassette

La cassette sur laquelle est enregistrée cette épreuve comprend :

- le titre de l'épreuve,
- la présentation du reportage écrite dans le cahier de l'élève,
- les consignes à l'élève écrites dans le cahier de l'élève,
- les directives qui expliquent à l'élève le déroulement de l'épreuve,
- des laps de temps alloués pour répondre aux questions,
- le reportage.

La cassette devrait être montée de sorte que l'épreuve se déroule d'elle-même dès la mise en marche du magnétophone, et ce, sans aucune intervention du surveillant jusqu'à la fin de l'épreuve.

3.2 Le reportage

Peu importe la structure de l'épreuve, l'élève devra entendre le reportage au moins deux fois.

Le reportage doit présenter certaines caractéristiques, c'est-à-dire qu'il doit être :

- un reportage qui permet de couvrir le maximum des manifestations décrites à la p. 31 du programme et des manifestations précisées dans le même ouvrage

  aux p. 54-56 : intention
  p. 66-68-70 : rapports
  p. 78-80 : discours
  p. 88-90 : lexique
  p. 92-94 : syntaxe;

- un reportage audiovisuel ou uniquement audio;
- un reportage d'une durée d'environ 12 minutes;

- un reportage de bonne qualité sonore : il faudra être vigilant lors du choix d'un reportage et pouvoir filtrer les bruits de fond, car, dans nos écoles, nous n'avons pas des lecteurs audio de qualité;

- un reportage n'apparaissant pas dans les matériels didactiques actuellement en usage dans les classes et dans les banques d'instruments de mesure;

- un reportage susceptible d'intéresser l'élève de 16 ou 17 ans de quelque région du Québec que ce soit;

- un reportage respectant la stucture classique propre à ce type de discours : traitant un seul sujet développé sous deux ou trois aspects bien cernés;

- un reportage appartenant à l'héritage culturel québécois ou étant considéré comme significatif dans l'expression des valeurs de la collectivité québécoise;

- un reportage utilisant un niveau de langue correct;

- un reportage exempt de tout stéréotype discriminatoire;

- un reportage dont le lexique est supporté par un contexte facilitant;

- un reportage complet en soi;

- un reportage qui ne demande aucun support visuel lorsqu'il s'agit d'un reportage uniquement audio;

- un reportage sur un sujet d'intérêt général, sur un sujet qui demeurera d'actualité sans être ponctuel;

- un reportage dans lequel le nombre et la présentation des participants permettent à l'ensemble des élèves de saisir le sens des interventions et de les associer à l'un ou l'autre des participants;

- un reportage dont la référence exacte est donnée.

3. Les droits d'auteur

Les organismes ou établissements qui souhaitent utiliser des reportages produits pour la télévision ou la radio sont priés de se conformer aux dispositions de la Loi sur le droit d'auteur.

COMPOSANTES POUR L'ENSEIGNANT

1. les consignes au surveillant
2. le texte intégral de l'enregistrement
3. la clé de correction
4. le tableau de conversion
5. le tableau de synthèse

COMPOSANTES POUR L'ENSEIGNANT

1. LES CONSIGNES AU SURVEILLANT

Les consignes doivent préciser de façon concise au surveillant :

- le matériel à distribuer aux élèves,
- la marche à suivre pour chaque partie de l'épreuve,
- le fonctionnement de la bande magnétique sonore,
- le matériel autorisé,
- la durée de l'épreuve,
- toute autre indication jugée pertinente.

Exemples de consignes au surveillant

1. Distribuer le **cahier de l'élève**, le **cahier de réponses** et les **étiquettes gommées** dès le début de l'épreuve.

2. Rappeler aux élèves qu'ils doivent coller l'**étiquette gommée** ou fournir les renseignements demandés sur la première page du **cahier de réponses**.

3. Laisser consulter un dictionnaire usuel français, une grammaire ou un code grammatical; aucune autre documentation n'est permise.

4. Mettre le magnétophone en marche. La bande magnétique sonore et le questionnaire indiquent clairement la marche à suivre pour chaque partie de l'épreuve : consignes, présentation, reportage; des silences sont laissés pour la rédaction des réponses. La durée de l'enregistrement est de 45 minutes.

5. Ramasser le **cahier de l'élève** et le **cahier de réponses** à la fin de l'épreuve.

6. Durée : 1 h 15 min.

2. LE TEXTE INTÉGRAL DE L'ENREGISTREMENT

Il est préférable que le correcteur ait à sa disposition le texte intégral de l'enregistrement pour qu'il puisse s'y référer au besoin.

3. LA CLÉ DE CORRECTION

La clé de correction est le document sur lequel repose l'uniformité de correction dans un organisme. Elle doit donc être précise, succincte tout en étant complète.

La clé de correction indique clairement les réponses attendues et le nombre de points alloués à chacune des réponses :

- s'il s'agit d'une question à réponse choisie, indiquer la réponse attendue;
- s'il s'agit d'une question à réponse courte à un élément, indiquer la réponse attendue. Si cette réponse peut prendre plusieurs formes, les prévoir;
- s'il s'agit d'une question à réponse courte à plusieurs éléments, indiquer le nombre minimal d'éléments que l'élève doit trouver pour obtenir les points;
- s'il s'agit d'une question à développement ou d'une tâche, indiquer les caractéristiques minimales nécessaires pour l'obtention des points : justesse des renseignements, nombre d'éléments requis, formulation attendue; préciser d'autres critères qui serviront à l'attribution des points, s'il y a lieu;
- indiquer si l'élève peut formuler la réponse attendue en ses termes ou s'il doit obligatoirement fournir la réponse donnée dans la clé de correction.

Autant que faire se peut, on attribuera une valeur égale à chaque élément de réponse.

Les points alloués à chacune des questions doivent respecter la pondération accordée aux habiletés de synthèse (voir 1.3.2) et aux différentes composantes du programme (voir 1.3.3).

Pour faciliter le travail du correcteur, la clé de correction devrait avoir la même forme que le cahier de réponses.

4. LE TABLEAU DE CONVERSION

Comme nous suggérons que le total des points soit proportionnel au nombre d'éléments de réponse exigés dans l'ensemble de l'épreuve, le guide de correction devrait fournir un tableau permettant de convertir la note brute de façon à répondre aux exigences du bulletin.

Table d'équivalence : note brute sur 30 points (30 éléments) sur 40 points (40 % de la communication)

Résultat sur 30	Résultat sur 40		Résultat sur 30	Résultat sur 40
30	40		15	20
29	39		14	19
28	37		13	17
27	36		12	16
26	35		11	15
25	33		10	13
24	32		9	12
23	31		8	11
22	29		7	9
21	28		6	8
20	27		5	7
19	25		4	5
18	24		3	4
17	23		2	3
16	21		1	1

5. LE TABLEAU DE SYNTHÈSE

Le tableau de synthèse présente une vue d'ensemble de l'épreuve (voir les deux pages suivantes). Voici les principaux renseignements que donne ce tableau.

Pour chaque question, il spécifie :

- la manifestation visée,
- le nombre d'éléments de réponse attendus,
- l'habileté de synthèse exigée,
- la pondération,
- le type de question.

Pour l'ensemble des questions, il indique le % accordé :

- à la situation de communication,
- au fonctionnement du discours,
- au fonctionnement de la langue,
- à chacune des habiletés de synthèse.

TABLEAU DE SYNTHÈSE
COMPRÉHENSION D'UN DISCOURS ORAL
CINQUIÈME ANNÉE DU SECONDAIRE (132-580-02)

À l'occasion de l'écoute d'un reportage, l'élève sera capable de :	QUESTION	ÉLÉMENT	HABILETÉ: IDENTIFIER	HABILETÉ: EXPLIQUER	HABILETÉ: RÉAGIR	TYPE DE QUESTION: CHOISIE	TYPE DE QUESTION: CONSTRUITE
1. INTENTION							
1.1 identifier l'intention de l'émetteur;							
1.2 identifier les principaux faits rapportés dans le reportage;							
1.3 distinguer les opinions du reporter des témoignages des personnes interrogées;							
1.4 juger si l'émetteur présente objectivement l'information;							
1.5 dire si les informations fournies contribuent à mieux lui faire comprendre le sujet traité ou à développer un intérêt pour celui-ci;							
2. RAPPORTS							
2.1 dire ce que rappellent ou évoquent les personnes, les événements, les lieux ou les objets mentionnés dans le reportage;							
2.2 identifier, s'il y a lieu, ce qui, dans le reportage, révélerait des caractéristiques de l'émetteur;							
2.3 identifier, s'il y a lieu, ce qui, dans le reportage, révélerait l'attitude de l'émetteur face au sujet traité;							
2.4 identifier, s'il y a lieu, ce qui, dans le reportage, révélerait l'époque et le contexte social ou culturel dans lequel il a été produit;							
2.5 juger, s'il y a lieu, si le reportage tient compte des caractéristiques du ou des récepteurs auxquels il s'adresse;							
2.6 identifier, parmi les discours déjà lus ou écoutés, ceux qui peuvent s'apparenter à ce reportage;							
SITUATION DE COMMUNICATION :							

TABLEAU DE SYNTHÈSE
COMPRÉHENSION D'UN DISCOURS ORAL
CINQUIÈME ANNÉE DU SECONDAIRE (132-580-02)

À l'occasion de l'écoute d'un reportage, l'élève sera capable de :	QUESTION	ÉLÉMENT	HABILETÉ : IDENTIFIER	HABILETÉ : EXPLIQUER	HABILETÉ : RÉAGIR	TYPE DE QUESTION : CHOISIE	TYPE DE QUESTION : CONSTRUITE
3. DISCOURS ANALYTIQUE 3.1 identifier le sujet traité; 3.2 identifier les aspects abordés et dégager l'essentiel de ce qui en est dit; 3.3 reconnaître l'importance accordée à chacun des aspects traités; **FONCTIONNEMENT DU DISCOURS :**							
4. LEXIQUE 4.1 expliciter le sens de la majorité des mots, en tenant compte du contexte verbal et de la situation de communication, en recourant, au besoin, à un dictionnaire; 4.2 identifier la variété de langue utilisée; **5. SYNTAXE** 5.1 expliciter le rapport logique que révèlent les conjonctions de subordination; 5.2 expliciter le sens des phrases complexes; 5.3 dégager la structure du reportage; 5.4 identifier, s'il y a lieu, les expressions qui révèlent l'organisation du reportage; **FONCTIONNEMENT DE LA LANGUE :**							
TOTAL DES ÉLÉMENTS :							
POINTS :							

Ouvrages de référence

Ouvrages de référence

- Le programme d'études

  Français, langue maternelle, formation générale
  N° 16-3412-05
  Direction des programmes, M.E.Q., 1981

- Document d'information

  Bulletin d'information sur les épreuves uniques de français, langue maternelle, 130-586
  N° 16-7800-92, juin-août 1992, janvier 1993,
  Direction du développement de l'évaluation, M.E.Q.

- La définition du domaine du français

  Document de travail, juin 1987
  Direction du développement de l'évaluation, M.E.Q.

- Spécification de l'épreuve (132-580-02)

  Compréhension d'un discours oral, Écouter un reportage,
  Année 1990-1991,
  Direction du développement de l'évaluation, M.E.Q.

- Guide d'élaboration d'instruments de mesure

  N° 16-7290
  Direction du développement de l'évaluation, 1990

- Épreuves ministérielles de français, années 1988 à 1992

  Compréhension d'un discours oral 132-580-02
  Guide d'administration et de correction
  Direction du développement de l'évaluation, M.E.Q.

- Le droit d'auteur en milieu scolaire

  Ministère de l'Éducation du Québec, 1989, p. 19 à 21.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

16-7102-07